

# Calendrier prévisionnel régional

## EXAMENS PROFESSIONNELS

# 2018

COOPÉRATION

des centres de gestion de la  
fonction publique territoriale

R É G I O N  
N O U V E L L E -  
A Q U I T A I N E



## Âge

Des conditions d'âge minimum et maximum peuvent être fixées par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emploi dans les conditions fixées au 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article 6 de la loi du 13 juillet 1983 modifiée.

Les conditions d'âge maximum s'appliquent sans préjudice des dispositions prévoyant le recul ou la suppression de ces conditions pour l'accès aux emplois de la fonction publique territoriale.

## Candidats reconnus travailleurs handicapés

Les candidats reconnus travailleurs handicapés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées peuvent bénéficier d'aménagements d'épreuves en fonction de la nature de leur handicap.

Pour obtenir ces aménagements, ils devront fournir, au moment de leur inscription :

- ▶ le certificat médical établi par un médecin agréé du département de résidence du candidat indiquant la catégorie du handicap, éventuellement sa nature, et attestant de la compatibilité de ce handicap avec le grade postulé et précisant les aménagements d'épreuves à mettre en place ;
- ▶ la notification de la décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

## Candidats européens

Les concours sont accessibles aux ressortissants d'un autre État membre de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen.

Pour cela les candidats devront fournir notamment une copie du titre ou diplôme traduit en français reconnu comme équivalent aux diplômes français.

# Les concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale

*Les concours de la fonction publique territoriale permettent l'accès aux emplois des collectivités territoriales : communes, départements, régions, et des établissements publics locaux : communautés de communes, centres communaux d'action sociale...*

## LES CONCOURS

### Concours externe

Le concours externe est ouvert aux candidats possédant un niveau de titre ou un diplôme déterminé :

- Catégorie A : diplômes de niveau II ou plus (licence ou bac +3, maîtrise, MASTER...);
- Catégorie B : diplômes de niveau III et IV (bac ou bac + 2, DUT, BTS...);
- Catégorie C : diplômes de niveau V ou qualification reconnue comme équivalente (CAP, BEP...).

### Dérogations

Sont dispensés de conditions de diplôme (sauf pour les professions réglementées) :

- les mères et pères d'au moins 3 enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement (art. 2 de la loi n° 80-490 du 1<sup>er</sup> juillet 1980 modifiée);
- les sportifs de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la Jeunesse et des Sports (art. 28 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984);
- les possesseurs d'une équivalence de diplôme ou d'une reconnaissance de l'expérience professionnelle (voir modalités dans les brochures des concours).

## Concours interne

Le concours interne est ouvert :

- Aux fonctionnaires et agents publics justifiant d'une durée d'ancienneté dans la fonction publique. Ils doivent justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.
- Aux candidats qui justifient d'une durée de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces États une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés.

## Troisième concours

*Conditions d'accès en vigueur depuis le 28 janvier 2017 suite à la parution de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté.*

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée minimale de quatre années, d'une ou de plusieurs activités professionnelles dans le cadre d'un contrat de droit privé, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

Est considéré comme responsable d'une association toute personne chargée de la direction ou de l'administration à un titre quelconque d'une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association ou par la loi locale en vigueur dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Les titulaires de contrats aidés (emplois jeunes, les CAE, contrat d'avenir...) peuvent avoir accès à ces troisièmes concours.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.

La durée de des activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

Le cumul de plusieurs activités ou mandats peut être pris en compte dans le décompte de la durée de l'expérience nécessaire pour l'accès au troisième concours, dès lors que ces activités ou mandats ne sont pas exercés sur les mêmes périodes.

## Organisation d'une opération de concours

Un concours comporte généralement :

- **une phase d'admissibilité ;**
- **une phase d'admission**, pour les candidats déclarés admissibles.

## Réussir un concours

A l'issue de ces concours, le lauréat figure sur une liste d'aptitude. Il peut y demeurer inscrit pendant une durée totale de 4 années sous réserve d'avoir demandé par écrit à être maintenue sur cette liste un mois avant le terme de la 2<sup>ème</sup> et de la 3<sup>ème</sup> année.

Le décompte de cette période de quatre ans est suspendu :

- pendant la durée des congés parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale et d'accompagnement d'une personne en fin de vie,
- pendant la durée du congé de longue durée,
- pendant la durée de l'accomplissement des obligations du service national,
- pour les élus locaux jusqu'au terme de leur mandat,

- lorsqu'un agent contractuel est recruté pour pourvoir un emploi permanent (sur le fondement de l'article 3-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée) alors qu'il est inscrit sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions correspondent à l'emploi qu'il occupe,
- pour la personne qui a conclu un engagement de service civique prévu à l'article L. 120-1 du code du service national, à la demande de cette personne, jusqu'à la fin de cet engagement.

Cette liste a une valeur nationale.

### **ATTENTION : LA RÉUSSITE A UN CONCOURS NE VAUT PAS RECRUTEMENT.**

Il appartient au lauréat de rechercher un poste. Le pouvoir de nomination relève de la seule compétence du Maire ou du Président de la collectivité ou de l'établissement public.

## **LES EXAMENS PROFESSIONNELS**

Les examens professionnels concernent les agents titulaires d'un grade dans la fonction publique territoriale qui désirent évoluer dans leur cadre d'emplois ou dans le cadre d'emplois immédiatement supérieur, sous certaines conditions liées au statut particulier de chaque cadre d'emplois.

Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade d'accueil fixées par le statut particulier. Ils doivent justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

## **INSCRIPTION MODE D'EMPLOI**



Toute inscription à un concours ou à un examen professionnel (du retrait au dépôt du dossier) se fait **auprès du centre de gestion organisateur** en respectant impérativement les dates d'inscription indiquées sur le calendrier, les adresses et horaires d'ouverture ainsi que les modalités pratiques des centres de gestion organisateurs.

### **RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION**

Jusqu'à la date limite de retrait des dossiers d'inscription  
(délai de rigueur)

- ▶ Préinscription en ligne ou/et téléchargement sur internet du dossier d'inscription
- ▶ Demande écrite de dossier d'inscription par voie postale
- ▶ Retrait du dossier d'inscription sur place

**Aucun dossier ne sera délivré sur demande téléphonique, ni par télécopie, ni par courriel.**

### **DÉPÔT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION**

Jusqu'à la date limite de dépôt des dossiers d'inscription  
(délai de rigueur)  
Dossier d'inscription ou dossier de préinscription imprimé  
+ pièces demandées

- ▶ Sur place dans les locaux du centre de gestion organisateur
- ▶ Par voie postale (cachet de la poste faisant foi) au centre de gestion organisateur, au plus tard à la date limite de dépôt des dossiers d'inscription indiquée sur le calendrier.

**ATTENTION :** l'inscription à la préparation d'un concours ou d'un examen professionnel auprès du CNFPT ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel correspondant auprès du centre de gestion organisateur. De même, une décision d'équivalence de diplôme à un concours ne vaut pas inscription au concours correspondant auprès du centre de gestion organisateur.

**Les examens  
professionnels  
organisés en 2018**

**FILIÈRE ADMINISTRATIVE**

| INTITULÉ  | CONDITIONS D'ACCÈS   | DATES   | ORGANISATEUR(S)   |
|---|--|---|---|
| <p><b>Rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe</b></p> <p>Examen professionnel d'avancement de grade</p> <p>Cat. B</p> | <p>Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5<sup>ème</sup> échelon du grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p>   | <p>Inscriptions du 13/03/2018 au 11/04/2018</p> <p>Date limite de dépôt 19/04/2018</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 27/09/2018</p> | <p><b>Pour la Région Nouvelle-Aquitaine</b></p> <p>CDG de la Charente<br/>■ <a href="http://www.cdg16.fr">www.cdg16.fr</a></p> <p>CDG des Pyrénées-Atlantiques<br/>■ <a href="http://www.cdg-64.fr">www.cdg-64.fr</a></p> |
| <p><b>Rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe</b></p> <p>Examen professionnel d'avancement de grade</p> <p>Cat. B</p> | <p>Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4<sup>ème</sup> échelon du grade de rédacteur et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p>  | <p>Inscriptions du 13/03/2018 au 11/04/2018</p> <p>Date limite de dépôt 19/04/2018</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 27/09/2018</p> | <p><b>Pour la Région Nouvelle-Aquitaine</b></p> <p>CDG de la Dordogne<br/>■ <a href="http://www.cdg24.fr">www.cdg24.fr</a></p> <p>CDG ds Deux-Sèvres<br/>■ <a href="http://www.cdg79.fr">www.cdg79.fr</a></p>             |
| <p><b>Rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe</b></p> <p>Examen professionnel de promotion interne</p> <p>Cat. B</p>  | <p>Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, titulaires du grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe ou du grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et comptant :</p> <p>1° Au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années dans ce cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement ;</p> <p>2° Au moins dix ans de services publics effectifs, lorsqu'ils exercent les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants depuis au moins quatre ans.</p> | <p>Inscriptions du 13/03/2018 au 11/04/2018</p> <p>Date limite de dépôt 19/04/2018</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 27/09/2018</p> | <p><b>Pour la Région Nouvelle-Aquitaine</b></p> <p>CDG de la Charente-Maritime<br/>■ <a href="http://www.cdg17.fr">www.cdg17.fr</a></p> <p>CDG de la Creuse<br/>■ <a href="http://www.cdg23.fr">www.cdg23.fr</a></p>      |

# FILIÈRE TECHNIQUE



| INTITULÉ  | CONDITIONS D'ACCÈS   | DATES  | ORGANISATEUR(S)  |
|---|--|--|--|
| <p><b>Ingénieur territorial<br/>(1<sup>er</sup> examen)</b></p> <p>Examen professionnel de promotion interne</p> <p>Cat. A</p>  | <p>Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux justifiant de huit ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B.</p>   | <p>Inscriptions du 09/01/2018 au 07/02/2018</p> <p>Date limite de dépôt le 15/02/2018</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 14/06/2018</p> | <p><b>Pour la Région Nouvelle-Aquitaine</b></p> <p>CDG de la Gironde</p> <p>■ <a href="http://www.cdg33.fr">www.cdg33.fr</a></p>           |
| <p><b>Ingénieur territorial<br/>(2<sup>ème</sup> examen)</b></p> <p>Examen professionnel de promotion interne</p> <p>Cat. A</p> | <p>Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux qui, seuls de leur grade, dirigent depuis au moins deux ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants dans lesquels il n'existe pas de membres du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.</p> | <p>Inscriptions du 09/01/2018 au 07/02/2018</p> <p>Date limite de dépôt le 15/02/2018</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 14/06/2018</p> | <p><b>Pour la Région Nouvelle-Aquitaine</b></p> <p>CDG de la Charente-Maritime</p> <p>■ <a href="http://www.cdg17.fr">www.cdg17.fr</a></p> |

# FILIÈRE TECHNIQUE



| INTITULÉ  | CONDITIONS D'ACCÈS   | DATES  | ORGANISATEUR(S)  |
|---|--|--|--|
| <p style="text-align: center;"><b>Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe</b></p> <p style="text-align: center;">Examen professionnel d'avancement de grade</p> <p style="text-align: center;">Cat. C</p> <p><b>Spécialités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers</li> <li>• Espaces naturels, espaces verts</li> <li>• Mécanique, électromécanique</li> <li>• Restauration</li> <li>• Environnement, hygiène</li> <li>• Communication, spectacle</li> <li>• Logistique et sécurité</li> <li>• Artisanat d'art</li> <li>• Conduite de véhicules</li> </ul> | <p>Ouvert aux adjoints techniques territoriaux ayant atteint le 4<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.</p> | <p>Inscriptions du 08/08/2017 au 14/09/2017</p> <p>Date limite de dépôt le 21/09/2017</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 18/01/2018</p> | <p style="text-align: center;"><b>Pour la Région Nouvelle-Aquitaine</b></p> <p>CDG organisateur par spécialité :</p> <p><b>Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers</b><br/>                 CDG des Landes ■ <a href="http://www.cdg40.fr">www.cdg40.fr</a><br/>                 CDG de la Gironde ■ <a href="http://www.cdg33.fr">www.cdg33.fr</a></p> <p><b>Espaces naturels, espaces verts</b><br/>                 CDG des Landes ■ <a href="http://www.cdg40.fr">www.cdg40.fr</a><br/>                 CDG des Deux-Sèvres ■ <a href="http://www.cdg79.fr">www.cdg79.fr</a></p> <p><b>Mécanique, électromécanique</b><br/>                 CDG de la Dordogne ■ <a href="http://www.cdg24.fr">www.cdg24.fr</a></p> <p><b>Restauration</b><br/>                 CDG de la Charente ■ <a href="http://www.cdg16.fr">www.cdg16.fr</a><br/>                 CDG de la Gironde ■ <a href="http://www.cdg33.fr">www.cdg33.fr</a></p> <p><b>Environnement, hygiène</b><br/>                 CDG des Pyrénées-Atlantiques ■ <a href="http://www.cdg64.fr">www.cdg64.fr</a><br/>                 CDG des Deux-Sèvres ■ <a href="http://www.cdg79.fr">www.cdg79.fr</a></p> <p><b>Communication, spectacle</b><br/>                 CDG de la Charente ■ <a href="http://www.cdg16.fr">www.cdg16.fr</a></p> <p><b>Logistique et sécurité</b><br/>                 CDG de la Gironde ■ <a href="http://www.cdg33.fr">www.cdg33.fr</a></p> <p><b>Artisanat d'art</b><br/>                 CDG de la Haute-Vienne ■ <a href="http://www.cdg87.fr">www.cdg87.fr</a></p> <p><b>Conduite de véhicules</b><br/>                 CDG de la Charente-Maritime ■ <a href="http://www.cdg17.fr">www.cdg17.fr</a><br/>                 CDG des Landes ■ <a href="http://www.cdg40.fr">www.cdg40.fr</a></p> |



## FILIÈRE CULTURELLE

| INTITULÉ  | CONDITIONS D'ACCÈS  | DATES  | ORGANISATEUR(S)  |
|---|---|--|--|
| <p><b>Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1<sup>ère</sup> classe</b></p> <p>Examen professionnel d'avancement de grade</p> <p>Cat. B</p> <p><b>Spécialités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Musée</li> <li>• Bibliothèque</li> <li>• Archives</li> <li>• Documentation</li> </ul> | <p>Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2<sup>ème</sup> classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p> | <p>Inscriptions du 09/01/2018 au 07/02/2018</p> <p>Date limite de dépôt le 15/02/2018</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 24/05/2018</p> | <p><b>Pour la Région Nouvelle-Aquitaine</b></p> <p>CDG de la Charente-Maritime</p> <p>■ <a href="http://www.cdg17.fr">www.cdg17.fr</a></p> |
| <p><b>Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>ème</sup> classe</b></p> <p>Examen professionnel d'avancement de grade</p> <p>Cat. B</p> <p><b>Spécialités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Musée</li> <li>• Bibliothèque</li> <li>• Archives</li> <li>• Documentation</li> </ul> | <p>Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4<sup>ème</sup> échelon du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p>                                 | <p>Inscriptions du 09/01/2018 au 07/02/2018</p> <p>Date limite de dépôt le 15/02/2018</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 24/05/2018</p> | <p><b>Pour la Région Nouvelle-Aquitaine</b></p> <p>CDG de Lot-et-Garonne</p> <p>■ <a href="http://www.cdg47.fr">www.cdg47.fr</a></p>       |



## FILIÈRE CULTURELLE

| INTITULÉ  | CONDITIONS D'ACCÈS  | DATES  | ORGANISATEUR(S)  |
|---|---|--|--|
| <p><b>Adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe</b></p> <p>Examen professionnel d'avancement de grade</p> <p>Cat. C</p> | <p>Ouvert aux adjoints territoriaux du patrimoine ayant atteint le 4<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.</p> | <p>Inscriptions du 03/10/2017 au 08/11/2017</p> <p>Date limite de dépôt le 16/11/2017</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 29/03/2018</p> | <p><b>Pour la Région Nouvelle-Aquitaine</b></p> <p>CDG de la Gironde</p> <p>■ <a href="http://www.cdg33.fr">www.cdg33.fr</a></p> |



# FILIÈRE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

| INTITULÉ  | CONDITIONS D'ACCÈS  | DATES  | ORGANISATEUR(S)  |
|---|---|--|--|
| <p><b>Directeur d'établissement territorial d'enseignement artistique de 2<sup>ème</sup> catégorie</b></p> <p>Examen professionnel de promotion interne</p> <p>Cat. A</p> <p><b>Spécialités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Musique</li> <li>• Arts plastiques</li> </ul>                                    | <p>Ouvert aux professeurs d'enseignement artistique qui, âgés de quarante ans au moins, justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans cet emploi.</p>   | <p>Inscriptions du 09/01/2018 au 07/02/2018</p> <p>Date limite de dépôt le 15/02/2018</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 16/05/2018</p> | <p><b>Organisation nationale</b></p> <p>CDG de Meurthe-et-Moselle</p> <p>■ <a href="http://www.cdg54.fr">www.cdg54.fr</a></p>  |
| <p><b>Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe</b></p> <p>Examen professionnel d'avancement de grade</p> <p>Cat. B</p> <p><b>Spécialités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Musique</li> <li>• Danse</li> <li>• Arts plastiques</li> <li>• Art dramatique</li> </ul> | <p>Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p> | <p>Inscriptions du 31/10/2017 au 29/11/2017</p> <p>Date limite de dépôt le 07/12/2017</p> <p>Epreuve à compter du 19/03/2018</p>       | <p><b>Organisation nationale</b></p> <p>CDG du Gard</p> <p>■ <a href="http://www.cdg30.fr">www.cdg30.fr</a></p> <p>CDG du Puy-de-Dôme</p> <p>■ <a href="http://www.cdg63.fr">www.cdg63.fr</a></p> <p>CDG d'Ille-et-Vilaine</p> <p>■ <a href="http://www.cdg35.fr">www.cdg35.fr</a></p> |

**FILIÈRE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

| INTITULÉ   | CONDITIONS D'ACCÈS   | DATES  | ORGANISATEUR(S)   |
|--|--|--|---|
| <p><b>Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe</b></p> <p>Examen professionnel d'avancement de grade</p> <p>Cat. B</p> <p><b>Spécialités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Musique</li> <li>• Arts plastiques</li> <li>• Art dramatique</li> </ul> | <p>Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4<sup>ème</sup> échelon du grade d'assistant territorial d'enseignement artistique et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p> | <p>Inscriptions du 31/10/2017 au 29/11/2017</p> <p>Date limite de dépôt le 07/12/2017</p> <p>Epreuve à compter du 19/03/2018</p> | <p><b>Pour la Région Nouvelle-Aquitaine</b></p> <p>CDG de la Haute-Vienne</p> <p>■ <a href="http://www.cdg87.fr">www.cdg87.fr</a></p> |

**FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE**

| INTITULÉ   | CONDITIONS D'ACCÈS  | DATES  | ORGANISATEUR(S)   |
|--|---|--|---|
| <p><b>Cadre territorial supérieur de santé paramédical</b></p> <p>Examen professionnel d'avancement de grade</p> <p>Cat. A</p>             | <p>Ouvert aux cadres de santé de 1<sup>ère</sup> classe comptant au moins trois ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois de cadres de santé.</p>  | <p>Inscriptions du 03/10/2017 au 08/11/2017</p> <p>Date limite de dépôt le 16/11/2017</p> <p>Épreuve à compter du 10/04/2018</p>       | <p><b>Pour l'interrégion Grand Sud-Ouest</b></p> <p>CDG de la Lozère<br/>■ <a href="http://www.cdg48.fr">www.cdg48.fr</a></p>   |
| <p><b>Agent social territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe</b></p> <p>Examen professionnel d'avancement de grade</p> <p>Cat. C</p> | <p>Ouvert aux agents sociaux territoriaux ayant atteint le 4<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.</p> | <p>Inscriptions du 13/03/2018 au 11/04/2018</p> <p>Date limite de dépôt le 19/04/2018</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 18/10/2018</p> | <p><b>Pour la Région Nouvelle-Aquitaine</b></p> <p>CDG de la Charente<br/>■ <a href="http://www.cdg16.fr">www.cdg16.fr</a></p> <p>CDG des Landes<br/>■ <a href="http://www.cdg40.fr">www.cdg40.fr</a></p> |

**FILIÈRE SPORTIVE**

| INTITULÉ  | CONDITIONS D'ACCÈS   | DATES  | ORGANISATEUR(S)  |
|---|--|--|--|
| <p><b>Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe</b></p> <p>Examen professionnel de promotion interne</p> <p>Cat. B</p> | <p>Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives, titulaires des grades d'opérateur qualifié ou d'opérateur principal, comptant au moins dix ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives.</p>  | <p>Inscriptions du 30/05/2017 au 21/06/2017</p> <p>Date limite de dépôt le 29/06/2017</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 23/01/2018</p> | <p><b>Organisation nationale</b></p> <p>CDG d'Ille-et-Vilaine<br/>■ <a href="http://www.cdg35.fr">www.cdg35.fr</a></p> |
| <p><b>Éducateur territorial des activités physiques et sportives</b></p> <p>Examen professionnel de promotion interne</p> <p>Cat. B</p>                                     | <p>Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives, titulaires des grades d'opérateur qualifié ou d'opérateur principal, comptant au moins huit ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives.</p> | <p>Inscriptions du 30/05/2017 au 21/06/2017</p> <p>Date limite de dépôt le 29/06/2017</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 23/01/2018</p> | <p><b>Organisation nationale</b></p> <p>CDG d'Ille-et-Vilaine<br/>■ <a href="http://www.cdg35.fr">www.cdg35.fr</a></p> |



## FILIÈRE ANIMATION

| INTITULÉ  | CONDITIONS D'ACCÈS  | DATES   | ORGANISATEUR(S)   |
|---|---|---|---|
| <p><b>Animateur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe</b></p> <p>Examen professionnel d'avancement de grade</p> <p>Cat. B</p> | <p>Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p>   | <p>Inscriptions du 24/04/2018 au 23/05/2018</p> <p>Date limite de dépôt le 31/05/2018</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve 20/09/2018</p> | <p><b>Pour la Région Nouvelle-Aquitaine</b></p> <p>CDG des Pyrénées-Atlantiques</p> <p>■ <a href="http://www.cdg-64.fr">www.cdg-64.fr</a></p> |
| <p><b>Animateur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe</b></p> <p>Examen professionnel d'avancement de grade</p> <p>Cat. B</p> | <p>Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4<sup>ème</sup> échelon du grade d'animateur et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p>  | <p>Inscriptions du 24/04/2018 au 23/05/2018</p> <p>Date limite de dépôt le 31/05/2018</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve 20/09/2018</p> | <p><b>Pour la Région Nouvelle-Aquitaine</b></p> <p>CDG de la Vienne</p> <p>■ <a href="http://www.cdg86.fr">www.cdg86.fr</a></p>               |
| <p><b>Animateur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe</b></p> <p>Examen professionnel de promotion interne</p> <p>Cat. B</p>  | <p>Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation titulaires des grades d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe et d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, comptant au moins douze ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.</p> | <p>Inscriptions du 24/04/2018 au 23/05/2018</p> <p>Date limite de dépôt le 31/05/2018</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve 20/09/2018</p> | <p><b>Pour la Région Nouvelle-Aquitaine</b></p> <p>CDG de la Vienne</p> <p>■ <a href="http://www.cdg86.fr">www.cdg86.fr</a></p>               |

**FILIÈRE ANIMATION**

| INTITULÉ  | CONDITIONS D'ACCÈS  | DATES   | ORGANISATEUR(S)  |
|---|---|---|--|
| <p><b>Adjoint d'animation territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe</b></p> <p>Examen professionnel d'avancement de grade</p> <p>Cat. C</p> | <p>Ouvert aux adjoints d'animation territoriaux ayant atteint le 4<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.</p> | <p>Inscriptions du 24/10/2017 au 29/11/2017</p> <p>Date limite de dépôt le 07/12/2017</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve 22/03/2018</p> | <p><b>Pour la Région Nouvelle-Aquitaine</b></p> <p>CDG des Pyrénées-Atlantiques<br/>■ <a href="http://www.cdg-64.fr">www.cdg-64.fr</a></p> <p>CDG des Deux-Sèvres<br/>■ <a href="http://www.cdg79.fr">www.cdg79.fr</a></p> |

## FILIÈRE SÉCURITÉ



| INTITULÉ  | CONDITIONS D'ACCÈS  | DATES  | ORGANISATEUR(S)  |
|---|---|--|--|
| <p><b>Directeur de police municipale</b></p> <p>Examen professionnel de promotion interne</p> <p>Cat. A</p> | <p>Ouvert aux fonctionnaires territoriaux qui justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans un cadre d'emplois de police municipale, dont cinq années au moins en qualité de chefs de service de police municipale.</p> | <p>Inscriptions du 15/05/2018 au 20/06/2018</p> <p>Date limite de dépôt le 28/06/2018</p> <p>1<sup>ère</sup> épreuve le 06/12/2018</p> | <p><b>Organisation nationale</b></p> <p><b>CIG de la grande couronne de la région Ile-de-France</b></p> <p>■ <b><a href="http://www.cigversailles.fr">www.cigversailles.fr</a></b></p> |

# Contacteur un centre de gestion organisateur

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude**

85 avenue Claude Bernard - CS 60050  
11890 Carcassonne Cedex  
Tél. 04 68 77 79 79 - [www.cdg11.fr](http://www.cdg11.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône**

Boulevard de la Grande Thumine - CS10439  
13098 AIX EN PROVENCE CEDEX 2  
Tel. 04 42 54 40 50 - [www.cdg13.com](http://www.cdg13.com)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados**

2 impasse Initialis - CS 20052  
14202 HEROUVILLE SAINT-CLAIR CEDEX  
Tél. 02 31 15 50 20 - [www.cdg14.fr](http://www.cdg14.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente**

30 rue Denis Papin - CS 12213  
16022 ANGOULEME Cedex  
Tél. 05 45 69 70 02 - [www.cdg16.fr](http://www.cdg16.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime**

85 boulevard de la République - CS 50002  
17076 LA ROCHELLE CEDEX 9  
Tél. 05 46 27 47 00 - [www.cdg17.fr](http://www.cdg17.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze**

Champeau - CS 90208  
19007 TULLE CEDEX  
Tél. 05 55 20 69 41 - [concours@cdg19.fr](mailto:concours@cdg19.fr) - [www.cdg19.fr](http://www.cdg19.fr) **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Côtes d'Armor**  
1 rue Pierre et Marie Curie - BP 417  
22194 Plérin Cedex  
Tél. 02 96 58 64 00 - [cdg22@cdg22.fr](mailto:cdg22@cdg22.fr) - [www.cdg22.fr](http://www.cdg22.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse**

Résidence Chabrières - Rue Charles Chareille  
23000 GUÉRET  
Tél. 05 55 51 90 20 - [info@cdg23.fr](mailto:info@cdg23.fr) - [www.cdg23.fr](http://www.cdg23.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne**

MAISON DES COMMUNES - 1 Bd. de Saltgourde - BP. 108  
24051 PERIGUEUX CT CEDEX 9  
Tél. 05 53 02 87 00 - [concours@cdg24.fr](mailto:concours@cdg24.fr) - [www.cdg24.fr](http://www.cdg24.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard**

183 chemin du Mas Coquillard  
30900 NIMES  
Tél. 04 66 38 86 86 - [www.cdg30.fr](http://www.cdg30.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute Garonne**

CS37666  
31676 Labège Cedex  
Tél. 05 81 91 93 00 - [www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**

Immeuble HORIOPOLIS - 25 rue du Cardinal Richaud - CS 10019  
33049 BORDEAUX CEDEX  
Tél. 05 56 11 94 30  
[concours@cdg33.fr](mailto:concours@cdg33.fr) - [www.cdg33.fr](http://www.cdg33.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille & Vilaine**

Village des collectivités territoriales  
1 avenue de Tizé - CS 13600  
35236 Thorigné-Fouillard cedex  
Tél. 02 99 23 31 00 - [www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire**

25 rue du Rempart - CS 14135  
37041 TOURS Cedex 1  
Tél. 02 47 60 85 00 - [www.cdg37.fr](http://www.cdg37.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes**

Maison des Communes  
175 place de la Caserne Bosquet - BP 30069  
40002 MONT DE MARSAN CEDEX  
Tél. 05 58 85 80 00 - [www.cdg40.fr](http://www.cdg40.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique**

6 rue Pen Duick II - CS 66225  
44262 Nantes Cedex 2  
Tél : 02 40 20 00 71 - [www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret**

20, avenue des Droits de l'Homme - BP 91249  
45002 ORLEANS Cedex 1  
Tél. 02 38 75 85 45 - [www.cdg45.fr](http://www.cdg45.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne**

53 rue de Cartou - CS 80050  
47901 AGEN CEDEX 9  
Tél. 05 53 48 00 70 - [service.concours@cdg47.fr](mailto:service.concours@cdg47.fr) - [www.cdg47.fr](http://www.cdg47.fr) **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère**

11 Boulevard des Capucins  
48000 MENDE  
Tél. 04 66 65 30 03 - [www.cdg48.fr](http://www.cdg48.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle**

2 allée Pelletier Doisy - BP 340  
54602 VILLERS-LES-NANCY CEDEX  
Tél. 03 83 67 48 10 - [www.cdg54.fr](http://www.cdg54.fr)

# Contacteur un centre de gestion organisateur (suite)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord**

14 rue Jeanne maillotte - CS 71222  
59013 Lille Cedex  
Tél. 03 59 56 88 00 - [www.cdg59.fr](http://www.cdg59.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais**

Cité de la Fonction Publique Territoriale Pierre MAUROY  
Allée du Château - LABUISSIERE - BP 67  
62702 BRUAY-LA-BUISSIERE Cedex  
Tel. 03 21 52 99 50 - [www.cdg62.fr](http://www.cdg62.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme**

Parc technologique de la Pardieu  
7 Rue Condorcet - CS 7000 7  
63063 CLERMONT-FERRAND Cedex1  
Tél. 04 73 28 59 80 - [www.cdg63.fr](http://www.cdg63.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques**

Maison des Communes - Cité administrative  
Rue Auguste Renoir - CS 40609  
64006 PAU CEDEX  
Tél. 05 59 84 59 45 - [espace.concours@cdg-64.fr](mailto:espace.concours@cdg-64.fr) - [www.cdg-64.fr](http://www.cdg-64.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin**

12 avenue Robert SCHUMAN - CS 70071  
67382 LINGOLSHEIM CEDEX  
Tél. 03 88 10 34 64 - [www.cdg67.fr](http://www.cdg67.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon**

9 allée Alban Vistel  
69110 Sainte Foy-lès-Lyon  
Tél. 04 72 38 49 50 - [www.cdg69.fr](http://www.cdg69.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe**

3 rue Paul Beldant  
72014 Le Mans Cedex 2  
Tel. 02 43 24 25 72 - [www.cdg72.fr](http://www.cdg72.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie**

Parc d'activités Alpespace  
113 voie Albert Einstein  
73800 FRANCIN  
Tel. 04 79 70 22 52 - [www.cdg73.fr](http://www.cdg73.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime**

3440 route de Neufchâtel - CS50072  
76235 BOIS-GUILLAUME Cedex  
Tél. : 02 35 59 71 11 - [www.cdg76.fr](http://www.cdg76.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres**

9 rue Chaigneau - CS 80030  
79403 St-Maixent L'Ecole Cedex  
Tél. 05 49 06 08 53 - [concours@cdg79.fr](mailto:concours@cdg79.fr) - [www.cdg79.fr](http://www.cdg79.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn**

188 rue de jarlard  
81000 ALBI  
Tél. 05 63 60 16 50 - [cdg81@cdg81.fr](mailto:cdg81@cdg81.fr) - [www.cdg81.fr](http://www.cdg81.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée**

Maison des communes de la Vendée  
165 rue Kepler CS 60239  
85006 La Roche-sur-Yon cedex  
Tél. 02 51 44 50 60 - [www.maisondescommunes85.fr](http://www.maisondescommunes85.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne**

Téléport 2 - Avenue René Cassin - CS 20205  
86962 FUTUROSCOPE CEDEX  
Tél. 05 49 49 12 10 - [emploi-concours@cdg86.fr](mailto:emploi-concours@cdg86.fr) - [www.cdg86.fr](http://www.cdg86.fr)

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne**

55 rue de l'ancienne école normale d'instituteurs - BP339  
87009 LIMOGES CEDEX  
Tél. 05 55 30 08 62 - [concours@cdg87.fr](mailto:concours@cdg87.fr) - [www.cdg87.fr](http://www.cdg87.fr)

## **Centre Interdépartemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la grande couronne de la région Ile-de-France**

15 rue Boileau - BP 855  
78000 VERSAILLES CEDEX  
Tél. 01 39 49 63 60 - [aconcours@cigversailles.fr](mailto:aconcours@cigversailles.fr)  
[www.cigversailles.fr](http://www.cigversailles.fr)

## **Centre Interdépartemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la petite couronne de la région d'Ile-de-France**

1 rue Lucienne Gérard  
93698 PANTIN CEDEX  
Tél. 01 56 96 80 80 - [www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr)



*Ce document est un calendrier prévisionnel. Des modifications sont possibles : un concours ou un examen professionnel peut être ajouté ou supprimé et des dates ou conditions d'accès peuvent être modifiées, ce qui n'a pas à être justifié et ne peut faire l'objet d'aucune réclamation.*

*Les services Concours et Examens des centres de gestion ne sauraient être tenus pour responsables des annonces erronées de concours diffusées par voie de presse.*